



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 112117

Texte de la question

Mme Martine Billard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le financement du livret tiré à 800 000 exemplaires, destiné à être distribué aux élèves des classes de CM1, dans le cadre de l'opération « Un livre pour l'été ». Selon la circulaire du 8 juin 2011, signée par Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire, ce livret contenant neuf contes de Charles Perrault devra être remis aux élèves par les directeurs et directrices d'école, lors d'une cérémonie "officielle" avec les parents. S'il est très positif d'inciter les élèves à lire pendant les vacances, il est surprenant et choquant de découvrir en quatrième de couverture le logo de la fondation Total, aux côtés des logos du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du Sceren Cndp-Crdp, sous couvert du soutien apporté par cette fondation. Le plan national de prévention contre l'illettrisme est ainsi détourné en opération publicitaire. L'interdiction totale de la publicité à l'école, affirmée dès 1936, confirmée en 1952, 1967 et 1976, a été remise en cause par la circulaire n° 2001-053, sous prétexte d'un "code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire", qui introduit la publicité sous couvert de partenariat. Ainsi, des opérations dont le financement a vocation à rester public sont cofinancées par des entreprises privées qui en tirent prétexte pour introduire à peu de frais de la publicité au sein de l'école publique. Elle souhaite savoir quel a été l'apport de la fondation Total à l'opération « Un livre pour l'été » 2011, s'il entend remplacer l'objet publicitaire mis en circulation par un livret neutre, et surtout s'il compte remettre en cause la circulaire n° 2001-053 et revenir au principe de stricte interdiction de la publicité à l'école.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112117

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6772

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)